

**TENERRDIS - TECHNOLOGIES ENERGIES NOUVELLES
ENERGIES RENOUVELABLES RHÔNE-ALPES DROME
ISERE SAVOIE**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

SIREN : 485 197 057

19 Rue des Berges
38000 GRENOBLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2025

EKOSPHERE SUD DAUPHINE

Siège social : 1 rue des Méridiens • 38130 ECHIROLLES

Tél. 04 76 40 80 08 • e-mail : contact.echirolles@ekosphere.biz • www.ekosphere.biz

SAS au capital de 50 000 € - RCS Grenoble 329 024 335 - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale Dauphiné-Savoie

**TENERRDIS - TECHNOLOGIES ENERGIES NOUVELLES ENERGIES
RENOUVELABLES RHÔNE-ALPES DROME ISERE SAVOIE**

*Association régie par la loi du 1er juillet 1901
SIREN : 485 197 057*

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'Association TECHNOLOGIES ENERGIES NOUVELLES ENERGIES
RENOUVELABLES RHÔNE-ALPES DROME ISERE SAVOIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association TENERRDIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Echirolles, le 18 mai 2026

**Le Commissaire aux Comptes
EKOSPHERE SUD DAUPHINE**



Yann BENALLEGUE

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	32 126	18 170	13 956	23 489
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	54 379	50 717	3 661	4 843
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	4 274	2 087	2 187	3 889
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	5 315		5 315	5 315
	TOTAL (II)	96 094	70 975	25 119	37 536
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 815		2 815	
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	55 399	1 552	53 847	61 318
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 127 956		1 127 956	973 671
	Charges constatées d'avance	13 294		13 294	11 536
	Valeurs mobilières de placement	112 000		112 000	212 000
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	18 959		18 959	114 257
	TOTAL (III)	1 330 422	1 552	1 328 870	1 372 781
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	1 426 516	72 527	1 353 989	1 410 317

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an 5 315
 (2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	94 785	175 598
	Excédent ou déficit de l'exercice	5 542	(80 813)
	Total des fonds propres (situation nette)	100 327	94 785
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	100 327	94 785
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	103 974	71 756
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	103 974	71 756
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		40
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	28 323	56 454
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 213	7 336
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 456	119 738
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	126 653	194 465
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 242	39 045
	Produits constatés d'avance (1)	940 801	826 698
	Total des dettes	1 149 688	1 243 776
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		1 353 989	1 410 317
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		5 542,41	(80 813,01)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 147 475	1 208 137
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	566 380	612 578
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	36 090	59 883
	dont parrainages	2 429	8 463
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	698 897	902 579
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		10 171
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	6 454	33
	Total des produits d'exploitation	1 307 821	1 585 244
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	246 627	427 839
	Aides financières	8 800	6 200
	Impôts, taxes et versements assimilés	23 970	35 737
	Salaires	699 113	834 718
	Cotisations sociales	280 573	328 216
	Dotation aux amortissements et dépréciations	13 335	10 466
	Dotation aux provisions	32 217	38 833
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	267	291
	Total des charges d'exploitation	1 304 902	1 682 299
	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 920	(97 054)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		2 920	(97 054)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	5 017	5 915
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		5 017	5 915
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 087	
	Intérêts et charges assimilées	307	380
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		2 394	380
RESULTAT FINANCIER		2 623	5 535
RESULTAT COURANT avant impôts		5 542	(91 519)
	Produits exceptionnels		10 706
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			10 706
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 312 838	1 601 865
TOTAL DES CHARGES		1 307 296	1 682 678
EXCEDENT ou DEFICIT		5 542	(80 813)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		221 631	191 000
TOTAL		221 631	191 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		221 631	191 000
TOTAL		221 631	191 000

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 353 989** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 312 838** euros et un total **charges** de **1 307 296** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **5 542** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent clos le **31/12/2024** avait une durée de **12** mois.

Objet de l'association

L'association TENERDIS est un pôle de compétitivité dont l'objet est de favoriser la croissance d'activité durable et la création d'emplois pérennes dans les filières des nouvelles technologies de l'énergie, en cohérence avec les enjeux de la transition énergétique, en mobilisant l'ensemble des ressources (industrielles, institutionnelles, académiques et scientifiques).

Faits significatifs de l'exercice

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 relatifs à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'application de ce nouveau règlement pour la première fois sur cet exercice constitue un changement de méthode comptable obligatoire. Ce changement vise à améliorer la lisibilité du résultat en redéfinissant, entre autre, le caractère exceptionnel des charges et produits.

Les comptes de l'exercice précédent présentés en colonne comparative n'ont pas été retraités selon les nouvelles règles. Ils figurent tels qu'approuvés lors de l'exercice précédent.

Ainsi les transferts de charge sont désormais comptabilisés en autres produits.

Règles générales

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, des dispositions spécifiques aux associations et fondations prévues au règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et le règlement ANC 2021-02, et des modifications apportées par les règlements ANC 2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence,

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de la nouvelle présentation des états financiers (bilan, compte de résultat et annexe)
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange, ou à leur coût de production.

En application des dispositions du PCG issues des règlements CRC 2002-10 et 2004-06, il a été procédé à une analyse des immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|-----------|
| * Concessions, logiciels et brevets : | 3 ans |
| * Matériel de bureau et informatique : | 3 à 5 ans |
| * Mobilier : | 2 à 5 ans |

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée par le prix d'acquisition.

Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'association.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'association a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou implicite.

Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Informations sur les subventions d'exploitation et concours publics reçus par l'association

L'association a enregistré dans ses comptes les subventions suivantes :

- Région Auvergne Rhône-Alpes animation : Subvention de 218 781 euros
- Région Auvergne Rhône Alpes actions: Subventions de 91 904 euros
- PDI Région Rhône Alpes : Subvention de 200 euros
- Subvention PIA 3 : Subvention de 942 euros

- Projet AEGIR : Subvention de 21 730 euros
- Subvention européenne Amethyst : Subvention de 21 855 euros
- Subvention Green Tech : Subvention de - 7 133 euros
- Subvention européenne Resilex : Subvention de 49 990 euros
- Subvention Ademe Geothermie : Subvention de 26 993 euros
- Subvention Priuhs : Subvention de 20 203 euros
- Subvention CMA Hydrogène : Subvention de 4 044 euros
- Subvention Bauhalps : Subvention de 7 561 euros

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Subvention Minasmart : Subvention de 43 994 euros
- Subvention Verkor : Subvention de 14 452 euros
- Subvention européenne Imaghyne : Subvention de 14 016 euros
- Subvention européenne Solve : Subvention de 54 781 euros
- Grand Lyon : Subvention de 25 000 euros
- Grenoble Alpes Métropole : Subvention de 20 000 euros
- Aides financières reçues des collectivités : 69 583 euros

pour un total de 698 897 euros.

Contributions volontaires

Le bénévolat a été valorisé dans les comptes annuels pour un montant de 221 631 euros (cf tableau spécifique).

Il correspond:

- au nombre de jours de bénévolat des animateurs et experts, ayant participé aux actions du Pôle, estimé à 118.5 jours et valorisé au coût journalier moyen d'un ingénieur (toutes charges comprises) de 700 euros, soit 82 950 euros,
- au nombre de jours de bénévolat des membres du CA du pôle estimé à 129.5 jours et valorisé à 1 000 euros/jours, soit 129 500 euros,
- à la mise à disposition de salle valorisée à 9 181 euros.

Engagement en matière de retraite

Au 31 décembre 2025, l'association a un engagement en matière d'indemnités de fin de carrière qui s'élève à 43 083 euros à l'égard de ses salariés.

Ce montant a été évalué en retenant les hypothèses suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié à 65 - 67 ans
- Rotation du personnel : turn over moyen
- Taux d'actualisation : 3.60 %
- Taux de charges sociales : 49 % pour les cadres et 41 % pour les non cadres.

Cet engagement n'est pas enregistré dans les comptes annuels.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	32 126					32 126
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 126					32 126
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	57 904		2 318		5 844	54 379
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 904		2 318		5 844	54 379
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	3 889		386			4 274
	Prêts et autres immobilisations financières	5 315					5 315
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 204		386			9 589
TOTAL		99 234		2 704		5 844	96 094

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		8 637	9 533		18 170
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		8 637	9 533		18 170

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	53 062	3 499	5 844		50 717
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 062	3 499	5 844		50 717

TOTAL		61 698	13 033	5 844		68 887
--------------	--	---------------	---------------	--------------	--	---------------

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							

Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	71 756	32 217		103 974
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	71 756	32 217		103 974
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières		2 087		2 087
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	1 250	302		1 552
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 250	2 389		3 639
	TOTAL GENERAL	73 006	34 607		107 613
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		32 519 2 087		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	175 598	(80 813)			94 785
Excédent ou déficit de l'exercice	(80 813)	80 813	5 542		5 542
Situation nette	94 785		5 542		100 327
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	94 785		5 542		100 327

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 315	5 315	
	Clients douteux ou litigieux	2 224	2 224	
	Autres créances clients	53 175	53 175	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 716	9 716	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	23 165	23 165	
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	1 095 075	1 095 075	
	Charges constatées d'avance	13 294	13 294	
	TOTAL DES CREANCES	1 201 964	1 201 964	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	28 323	28 323		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	45 456	45 456		
	Personnel et comptes rattachés	54 086	54 086		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 063	60 063		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 061	9 061		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 444	3 444		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	6 242	6 242		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	940 801	940 801		
	TOTAL DES DETTES	1 147 475	1 147 475		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		28 151			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		1 095 619
Autres créances		1 095 619
<i>Par Metropole Grand Lyon</i>	5 000	
<i>Subvention Région Rhone Alpes</i>	113 796	
<i>Par RRA PDI</i>	61 210	
<i>Subvention CMA Hydrogène</i>	21 740	
<i>Subvention Prodeval</i>	915	
<i>Par subvention verkor</i>	48 924	
<i>Par subvention Dreets etudes photovoltaïques</i>	9 000	
<i>Par subvention Projet Connect</i>	14 277	
<i>Par aides financières collectivité</i>	11 917	
<i>Par subvention Bauhalps</i>	149 900	
<i>Par Subvention Amethyst</i>	56 073	
<i>Par Subvention Aegir</i>	24 829	
<i>Par subvention Priuhs</i>	158 802	
<i>Par subvention Resilex</i>	44 386	
<i>Par subvention Minasmart</i>	56 339	
<i>Par subvention Imaghyne</i>	115 244	
<i>Par subvention Kom Solve</i>	152 362	
<i>Par études photovoltaïques RRA</i>	50 000	
<i>Interets courus a recevoir</i>	904	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		116 223
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		20
<i>Intérêts c.n.e. 00002527780</i>	20	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		38 101
<i>Fournisseurs fnp</i>	38 101	
Dettes fiscales et sociales		78 102
<i>Dettes provisionnées pour congés payés</i>	48 229	
<i>Primes fin de contrat à payer</i>	5 858	
<i>Org. soc. charg. à pay. & prod.</i>	630	
<i>Charges sociales/congés payés</i>	23 036	
<i>Autres charges à payer</i>	350	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			13 294	13 294
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				13 294

Les charges constatées d'avance correspondent à des dépenses d'exploitation relative à 2026.

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			940 801	940 801
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				940 801

Les produits constatés d'avance correspondent à des subventions perçues d'avance au titre de 2026 pour 885 277 euros , à des cotisations perçues d'avance au titre de 2026 pour 55 523 euros .

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	33 090	3 000	36 090
TOTAL	33 090	3 000	36 090

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Bénévolat par les membres du bureau et du conseil d'administration dans la représentation du pôle	129 500	78 000
Heures de bénévolat liées aux animateurs et experts	82 950	103 600
Salle mise à disposition	9 181	9 400
	221 631	191 000
Total	221 631	191 000

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Bénévolat par les membres du bureaux et du conseils d'administration dans la représentation du pôle	129 500	78 000
Heures de bénévolat liées aux animateurs et experts	82 950	103 600
Salle mise à disposition	9 181	9 400
	221 631	191 000
Total	221 631	191 000

Effectif moyen

	31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		12	
Professions intermédiaires			
Employés			
Ouvriers			
TOTAL		12	

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	EKOS PHERE							
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	5 000	4 800	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	5 000	4 800	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l’article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--